

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° SPE135

présenté par

M. Fromantin, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 76

À la première phrase de l'alinéa 8, après la référence :

« II »,

insérer les mots :

« prévoit la mise en place d'un contrat d'intéressement avec un système de « sur-pondération » pour les salariés privés de repos dominical et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet outil permet de résoudre le problème de la compensation du travail le dimanche en prenant en compte la valeur ajoutée générée par les salariés qui renoncent au repos dominical.